



Commune de **COUFFE**  
Département de la Loire Atlantique

***Etude paysagère***  
***du secteur Nord-Ouest de la commune***  
*(vallées de La Péginière, de La Bitière, des Noues et du Donneau)*



# Sommaire

Préambule.....	3
1) Présentation du secteur d'étude .....	4
1.1. présentation du territoire de Couffé et du secteur d'étude	4
1.2 une topographie et un réseau hydrographique très orientés	9
1.3 un maillage dense de voies routières et de chemins	15
1.4 occupation des sols : un secteur agricole avant tout	18
1.5 des milieux naturels de qualité	21
1.6 de nombreux repères visuels	27
2) Mise en évidence des sites présentant une sensibilité particulière .....	32
2.1.la qualité paysagère de la vallée du Donneau	32
2.2 l'enjeu paysager du maintien des arbres et du réseau de haies	33
2.3 la qualité paysagère du patrimoine rural traditionnel	35
2.4 les points de perturbation paysagère	37
2.5 les secteurs dégradés	38
3) Synthèse des enjeux .....	40

## Préambule

Dans le cadre de la procédure de modification n°1 de son Plan Local d'urbanisme, actuellement en cours, la commune de Couffé a souhaité réaliser une étude paysagère sur la partie Nord-Ouest de son territoire (entre la vallée des Noues et la vallée de la Péginière) de manière à mettre en évidence et préciser ses enjeux paysagers et dégager les zones susceptibles de présenter une sensibilité particulière.

La commune souhaite ainsi pouvoir disposer d'éléments d'analyse objectifs permettant de se positionner par la suite sur des projets pouvant porter préjudice aux secteurs définis comme sensible.

La présente étude veille à mettre en évidence :

- les intérêts paysagers des espaces composant cette partie Nord-Ouest du territoire de Couffé,
- la sensibilité paysagère et l'exposition visuelle de certains secteurs, en particulier des façades de villages, hameaux, lieux-dits, ou encore bâtiments isolés,
- les points de repère ou de perturbation paysagère,
- les effets de saturation visuelle pouvant être liés à la présence de nombreux parcs éoliens existants et à venir sur le pays d'Ancenis,
- la valeur patrimoniale de certains secteurs (témoignant de l'intérêt architectural et paysager de certains sites, de lieux-dits et s'accompagnant du pré-inventaire du patrimoine local réalisé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme).

## 1 - Présentation du secteur d'étude

### 1.1. Présentation du territoire de Couffé et du secteur d'étude

D'une superficie de 3 997 ha, Couffé est une commune rurale d'environ 2556 habitants en 2018 (selon l'INSEE) localisée au Nord-Est de la Loire-Atlantique, dans le Pays d'Ancenis, à 25 kilomètres au Nord-Est de Nantes et 9 kilomètres au Nord-Ouest d'Ancenis. Sa densité de population est de 64 habitants / km<sup>2</sup> environ.

La commune est rattachée au canton d'Ancenis, dans l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis. Elle fait partie de la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), qui regroupe 20 communes.

Le territoire communal est fortement façonné par l'activité agricole (environ 80% du territoire). Environ 5 % du territoire est urbanisé et 14% correspondant à des espaces naturels sensibles. L'habitat est dispersé sur l'ensemble du territoire. Le bourg, au centre du territoire, s'est développé, en bordure de la vallée du Hâvre, à l'intersection de quatre axes départementaux.

Le territoire agricole a connu de profondes transformations liées à l'évolution de l'agriculture, déstructurant le maillage bocager traditionnel.

#### *Le secteur d'étude*

Le secteur d'étude correspond à la partie Nord-Ouest du territoire de Couffé, depuis la vallée du Donneau jusqu'en limite communale Ouest et depuis la vallée des Noues jusqu'en limite communale Nord; Le périmètre s'étend légèrement au-delà des limites communales pour intégrer le coteau Nord de la vallée de la Péginière (située sur la commune de Mouzeil), qui génère des co-visibilités importantes avec le territoire de Couffé.

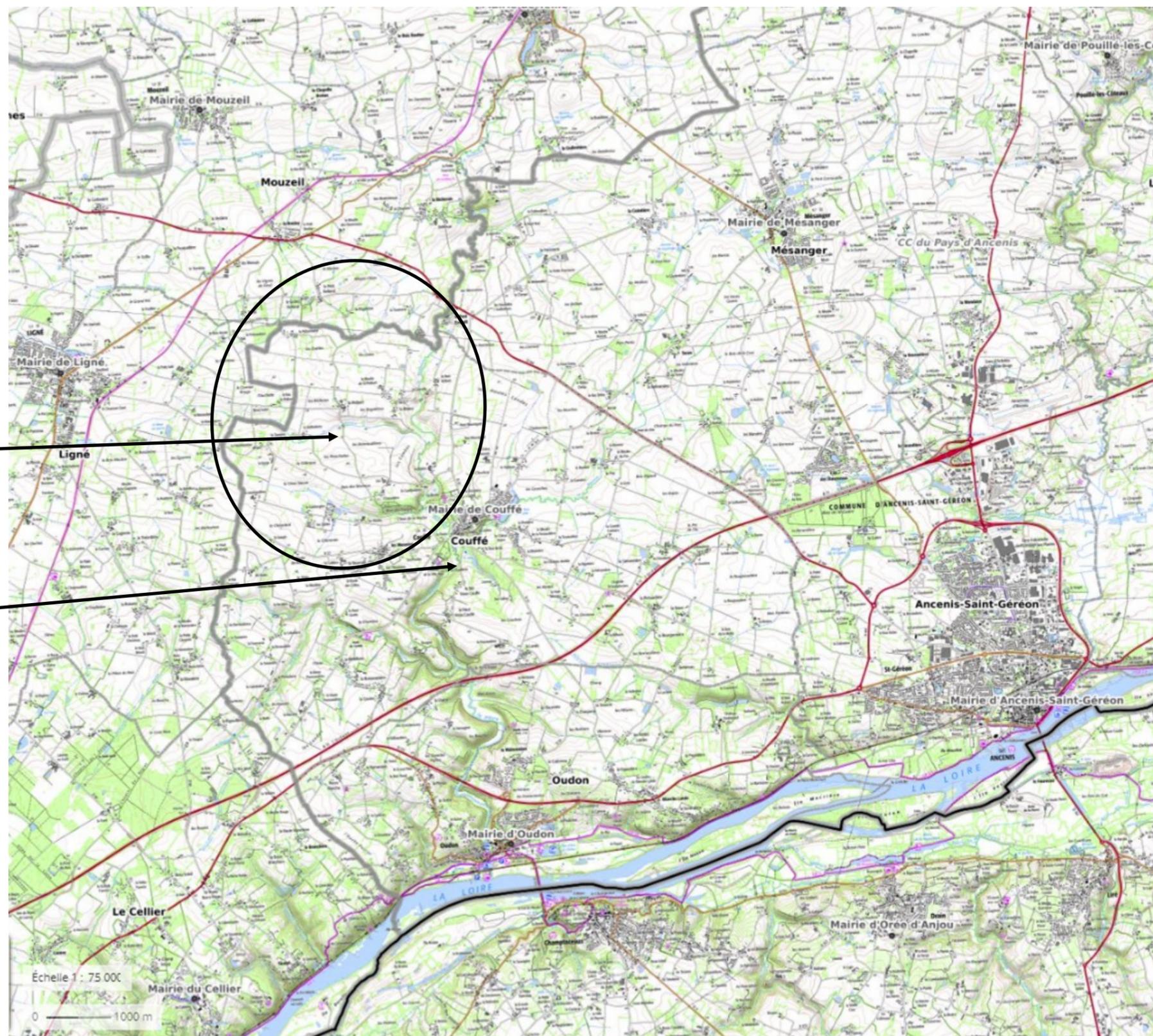
Le secteur englobe ainsi la vallée des Noues, la vallée de la Bitière, la vallée de La Péginière et la vallée du Donneau, du secteur du Pont Esnault (sur Mésanger) jusqu'au bourg de Couffé.

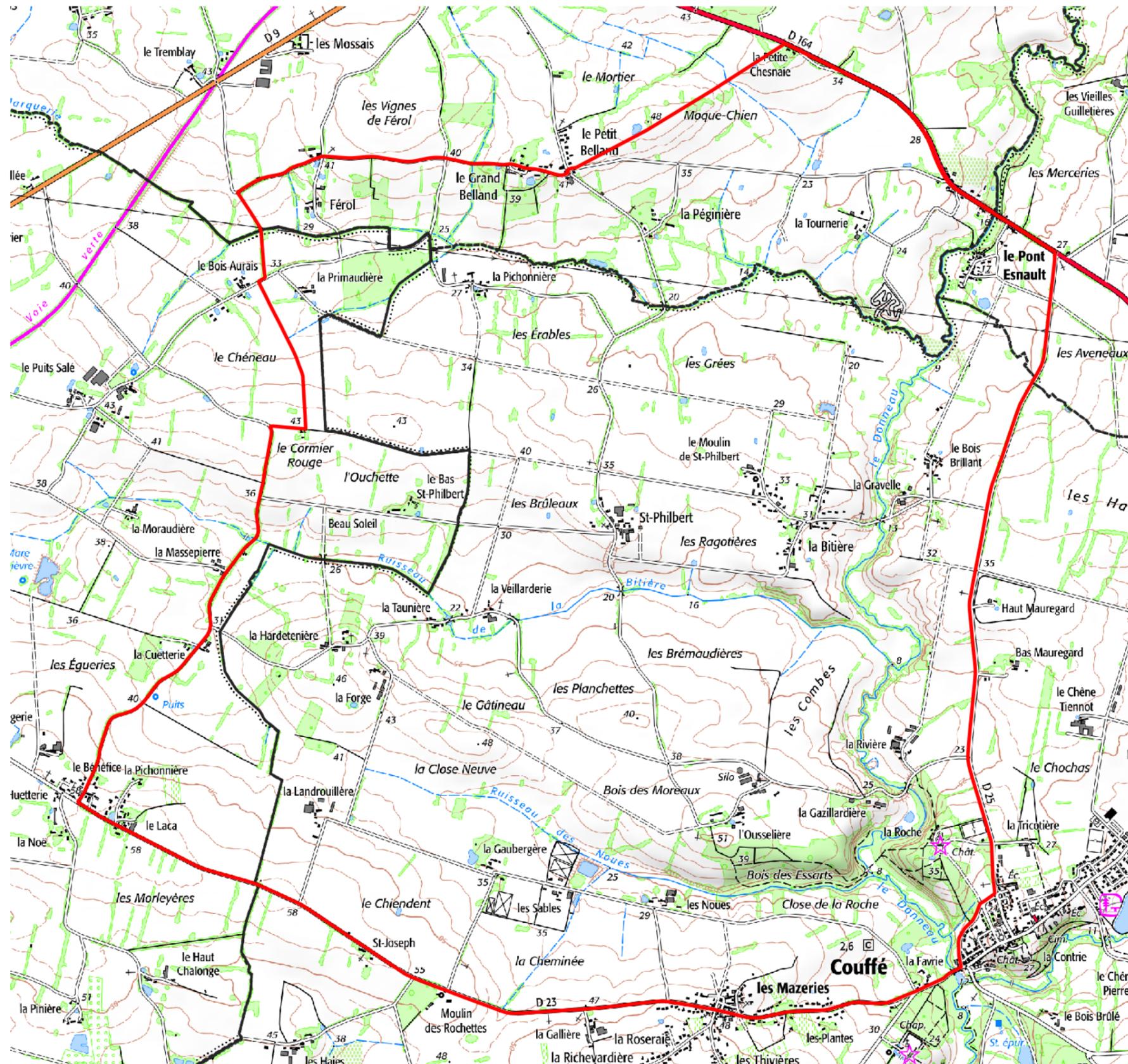
Les parties amont des vallées des cours d'eau précités ne sont pas incluses dans le périmètre d'étude car, du fait notamment de l'éloignement et d'un relief moins accentué, la perception du territoire de Couffé reste trop limitée.

Plan de localisation du secteur d'étude

Secteur d'étude

Commune de Couffé

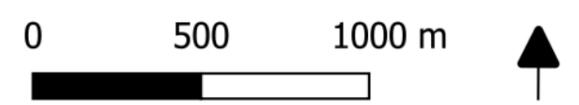




Périmètre d'étude

— périmètre d'étude

- - - limites communales



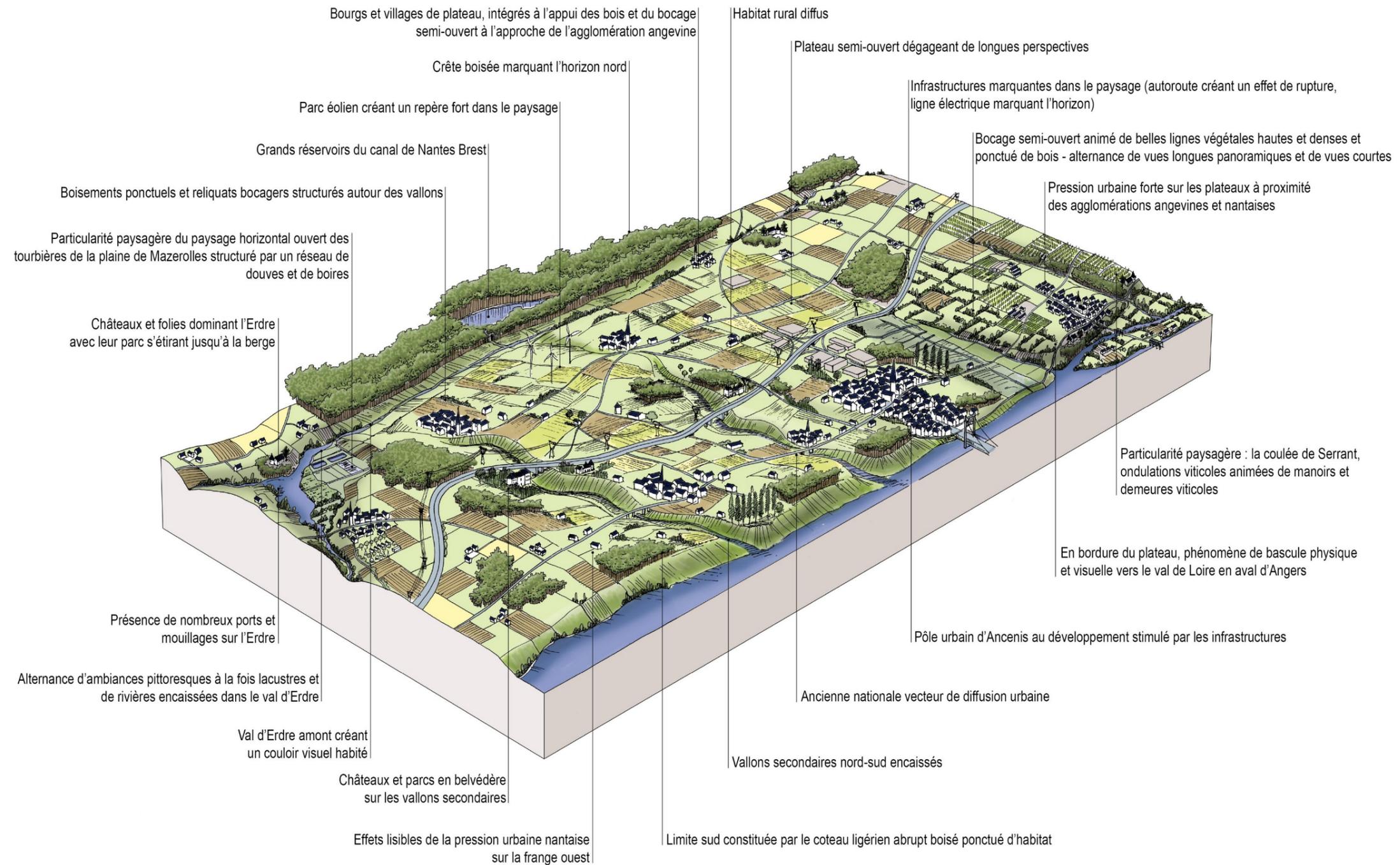
### *Les contreforts ligériens*

La commune de Couffé fait partie de l'unité paysagère des 'contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen' (UP 26) d'après l'atlas des paysages de la région des Pays de la Loire. Il s'agit d'un vaste plateau dominant le val de Loire. A peine arrêté par les quelques haies et bosquets d'un bocage disparu, le regard tourne sur l'horizon glissant sur une mosaïque de grands champs cultivés. Un habitat diffus et les bourgs éloignés animent ces routes rurales qui tissent une toile distendue sur le plateau. Perchés sur les bords du plateau, en promontoire sur les vallées souvent encaissées, des hameaux cossus, ou des châteaux enchâssés dans leur grand parc boisé ponctuent ce paysage.

Cette unité paysagère a vu de nombreuses mutations tant sur le plan agricole qu'urbain et des infrastructures. Le paysage de plateau s'est ouvert, laissant apparaître des repères marquants comme les châteaux d'eau, les pylônes électriques et les éoliennes qui remplacent aujourd'hui les jeux de covisibilité de clochers à clochers.

## Atlas des Paysages des Pays de La Loire

## Bloc-diagramme de l'unité paysagère des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen (26)



Source VU D'ICI : Atlas des paysages de Loire-Atlantique - DIREN Pays-de-La-Loire - 2011

## 1.2. Une topographie et un réseau hydrographique très orientés

Le relief est assez marqué par les vallées cisailant le plateau agricole. L'altitude varie entre 8 mètres, au niveau de la confluence Donneau/Le Beusse, et 58 mètres, au Sud-Ouest du secteur d'étude, en bordure de la RD 23. La pente moyenne se situe à environ 3%. Certaines pentes, en bordure du Donneau peuvent dépasser les 25%. La présence des cours d'eau est à l'origine des variations topographiques, permettant de nuancer l'homogénéité du plateau en apportant de la prise de recul pour les points hauts ou une dimension plus intimiste pour les points bas.

Sur le secteur d'étude, les orientations sont assez régulières, selon un axe Est-Ouest et favorisent des effets de succession de points bas/points hauts qui favorisent autant de perceptions différentes du paysage (cf. carte des panoramas ci-après).

La vallée du Donneau forme la vallée la plus marquée. Elle s'écoule du Nord vers le Sud, avant de confluer, au niveau du bourg de Couffé, avec Le Beusse pour former le Hâvre, confluent de la Loire. Ses trois vallées affluentes, Les Noues, La Bitière et La Péginière, sont d'orientation Est-Ouest. La vallée des Noues est la moins large des 3 affluents (environ 1 km), la vallée de La Péginière est la plus large (1,7 km environ) et la moins encaissée.

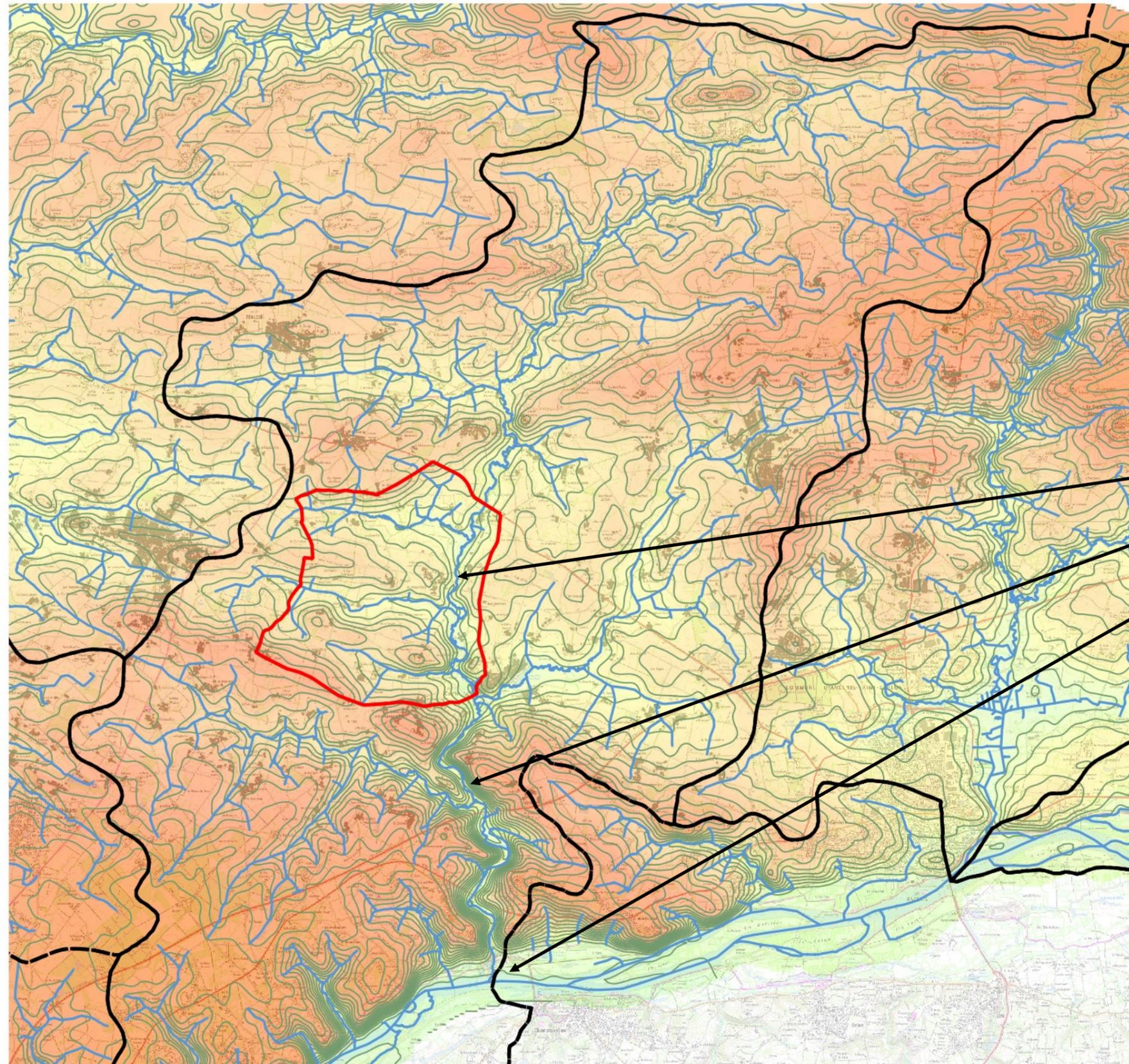
Les coteaux favorisent des vues en belvédère, souvent lointaines, qui permettent une lecture de l'orientation des lignes de crête successives. Le regard se porte alors au loin et s'accroche au bâti, aux lignes végétales et aux points de repères qui émergent de l'horizon (silo agricole, éoliennes, pylônes, château d'eau, clocher, château - cf. points de repères visuels).

Le passage des ruisseaux marque deux types de perception : soit ils bénéficient d'une végétation abondante qui les dissimule aux regards et créent une échelle de paysage localement confidentielle, soit ils sont soulignés par une ripisylve, artificielle ou naturelle, parfois peu dense.

### *Le Donneau*

Le Donneau, qui devient Le Hâvre à la confluence avec Le Beusse, est un cours d'eau d'environ 25 Km, qui prend sa source sur la commune de Pannecé, et qui conflue avec Le Beusse sur la commune de Couffé. Le Hâvre conflue ensuite avec la Loire sur la commune d'Oudon. La superficie de son bassin versant est d'environ 170 km<sup>2</sup>.

Le Donneau est classé en deuxième catégorie piscicole, c'est-à-dire que leur peuplement piscicole est principalement composé de cyprinidés (poissons blancs : gardon, goujon, chevaine, vandoise, brème, tanche, perche, ...). Le peuplement des Cyprinidés d'eau vive est perturbé avec une prédominance du Chevaine (espèce la moins sensible à la dégradation du milieu). La présence d'espèces d'eaux calmes révèle une transformation du peuplement d'origine (dégradation de la qualité du milieu du fait des aménagements hydrauliques, de la mise en place de barrages et de seuils et de l'altération de la qualité des eaux).



Périmètre d'étude

Rivière du Donneau

Rivière du Hâvre

La Loire

▭ Limites de bassin-versant

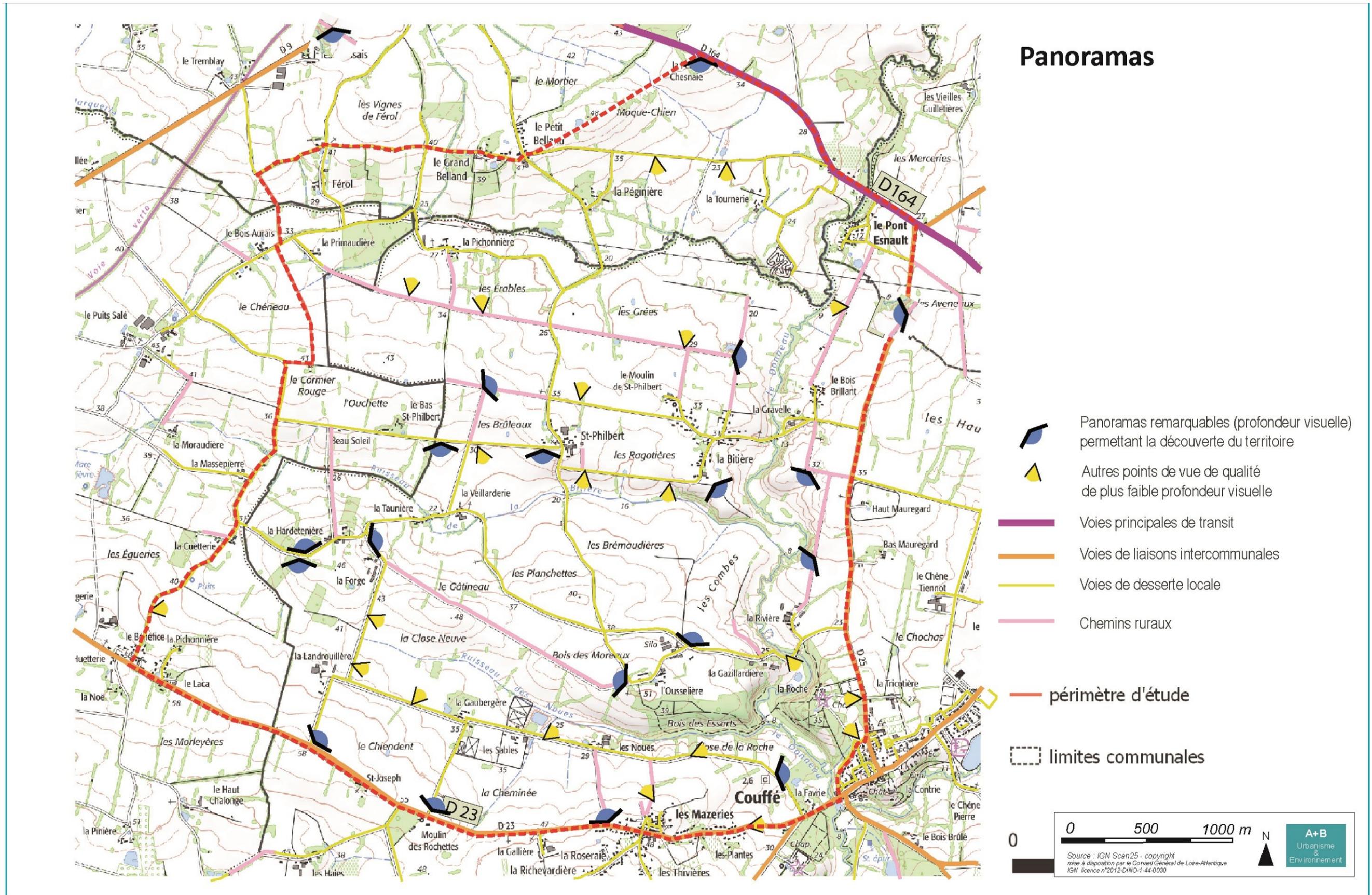
— périmètre d'étude

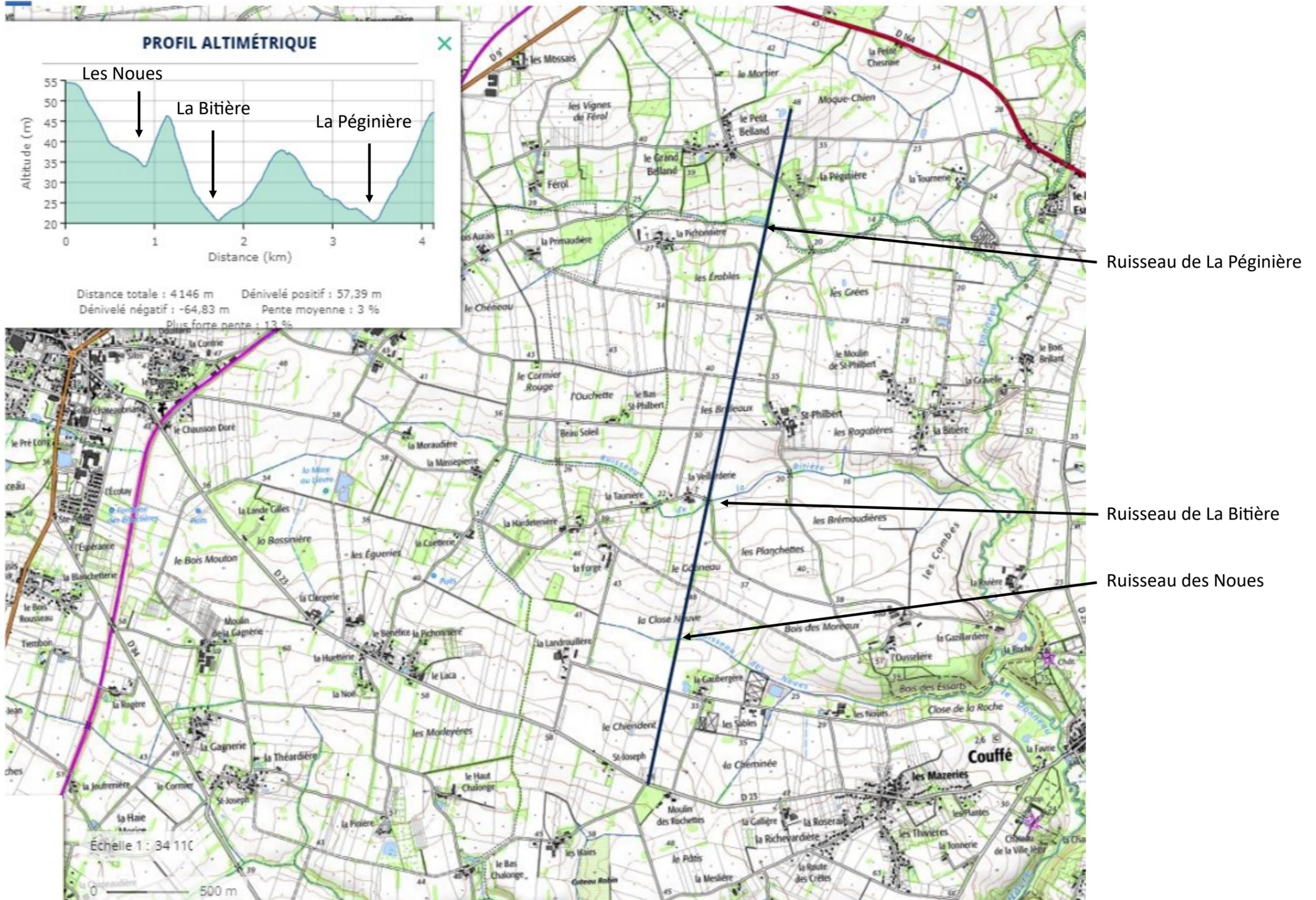
▭ limites communales

0 1 2 km

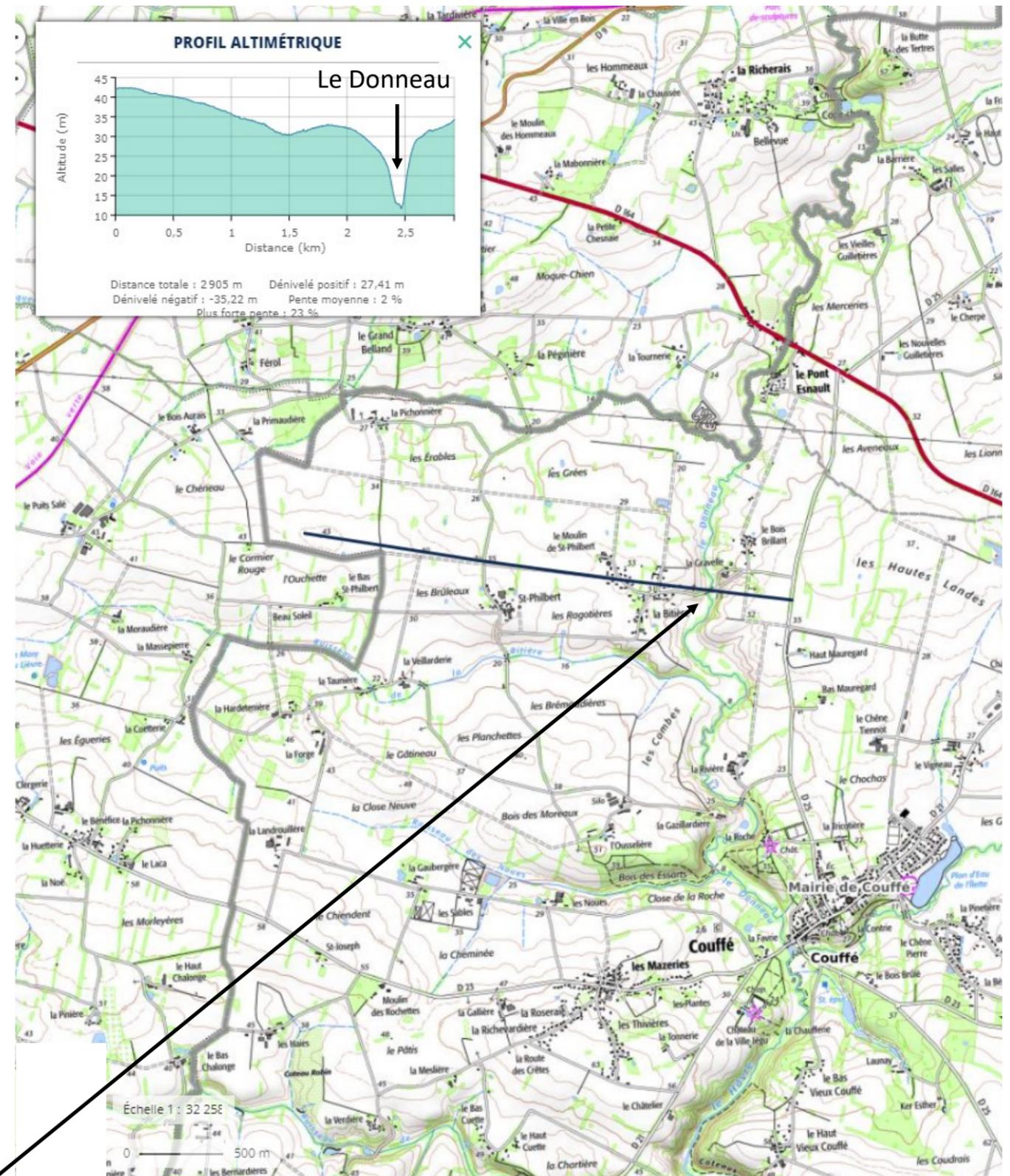
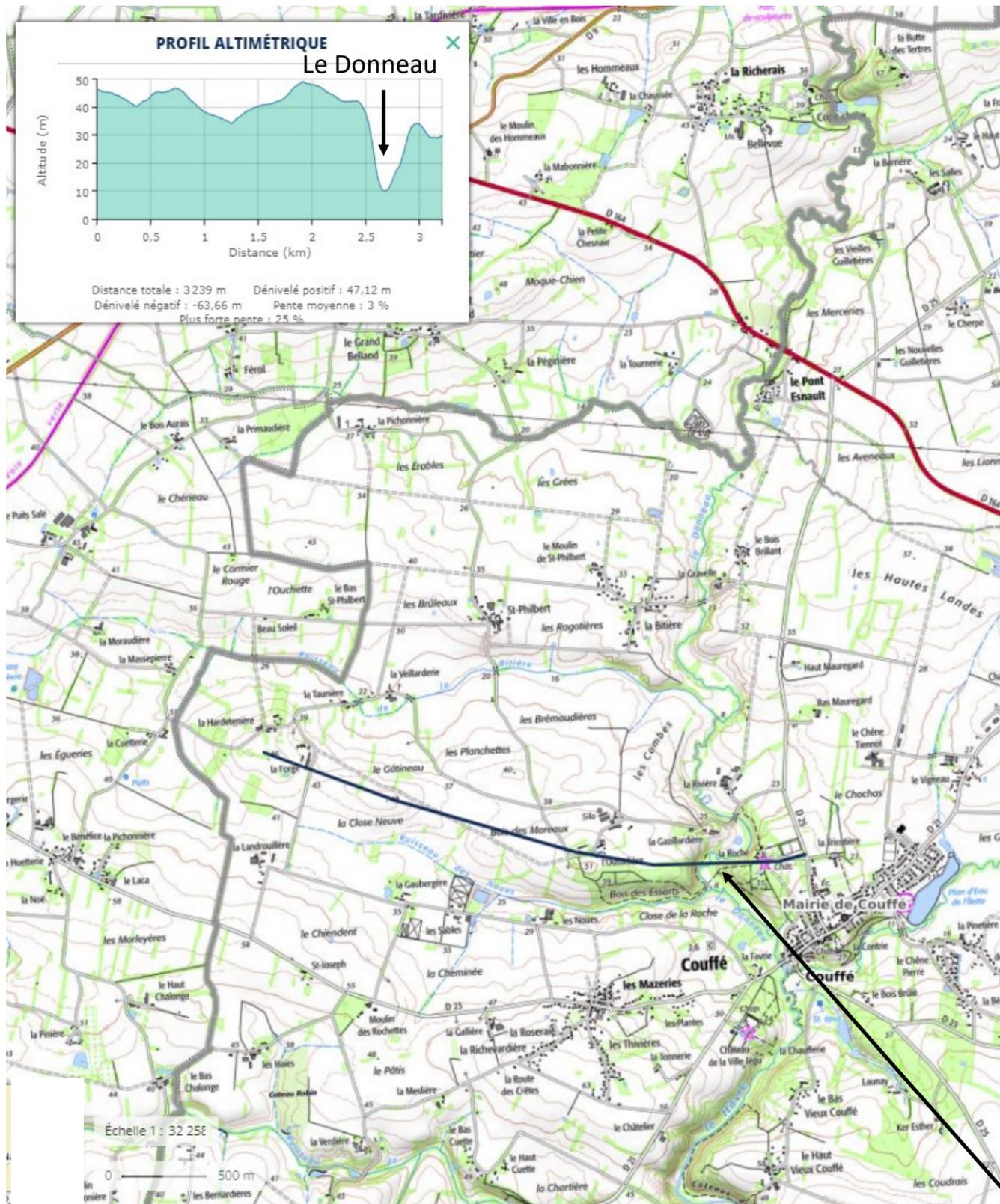








Source : geoportail.fr



Rivière du Donneau

Source : [geoportail.fr](http://geoportail.fr)

### 1.3. Un maillage dense de voies routières et de chemins

Le secteur d'étude est bordé par trois axes départementaux: la RD 23, reliant le bourg de Couffé à celui de Ligné et traversant le village des Mazeriers ; la RD 164, axe d'importance départementale reliant les villes d'Ancenis et de Nort-sur-Erdre et la RD 25, reliant les bourgs de Couffé et de Mésanger. La RD 23 supporte un trafic de 1636 véhicules/jour (données Département, 2020). La RD 164 connaît un trafic plus important : environ 6000 véhicules/jour (données Département 2019).. Un projet de mise à 2x2 voies de cet axe est mené par le Département.

L'échelle de perception du paysage dépend des voies empruntées en termes d'itinéraire et de vitesse de circulation. La vitesse pratiquée sur la RD 164 fait que le paysage est plus traversé que parcouru. L'absence de repères, l'homogénéité de l'arrière-pays semi-bocager et la présence de haies arborées ou arbustives bordant chaque côté de l'axe, font que l'automobiliste ne retiendra de son trajet qu'une impression de monotonie. Pourtant, la configuration du tracé, dans le sens de la pente, conjuguées à quelques ouvertures du paysage permet aux conducteurs de bénéficier de quelques perspectives intéressantes sur la partie Nord du territoire de Couffé (sur la portion allant du Boulay, sur la commune de Mouzeil, au Pont Esnault, sur la commune de Mésanger), comme par exemple sur l'aire de repos de La Petite Chesnaie.

La situation de la RD 23 en ligne de crête et surplombant la vallée des Noues d'environ 25 m offre également de belles perspectives et panoramas sur la partie Nord-Ouest de la commune de Couffé et même au-delà sur Mouzeil. Le clocher de l'église Saint Pierre de Couffé est perceptible.

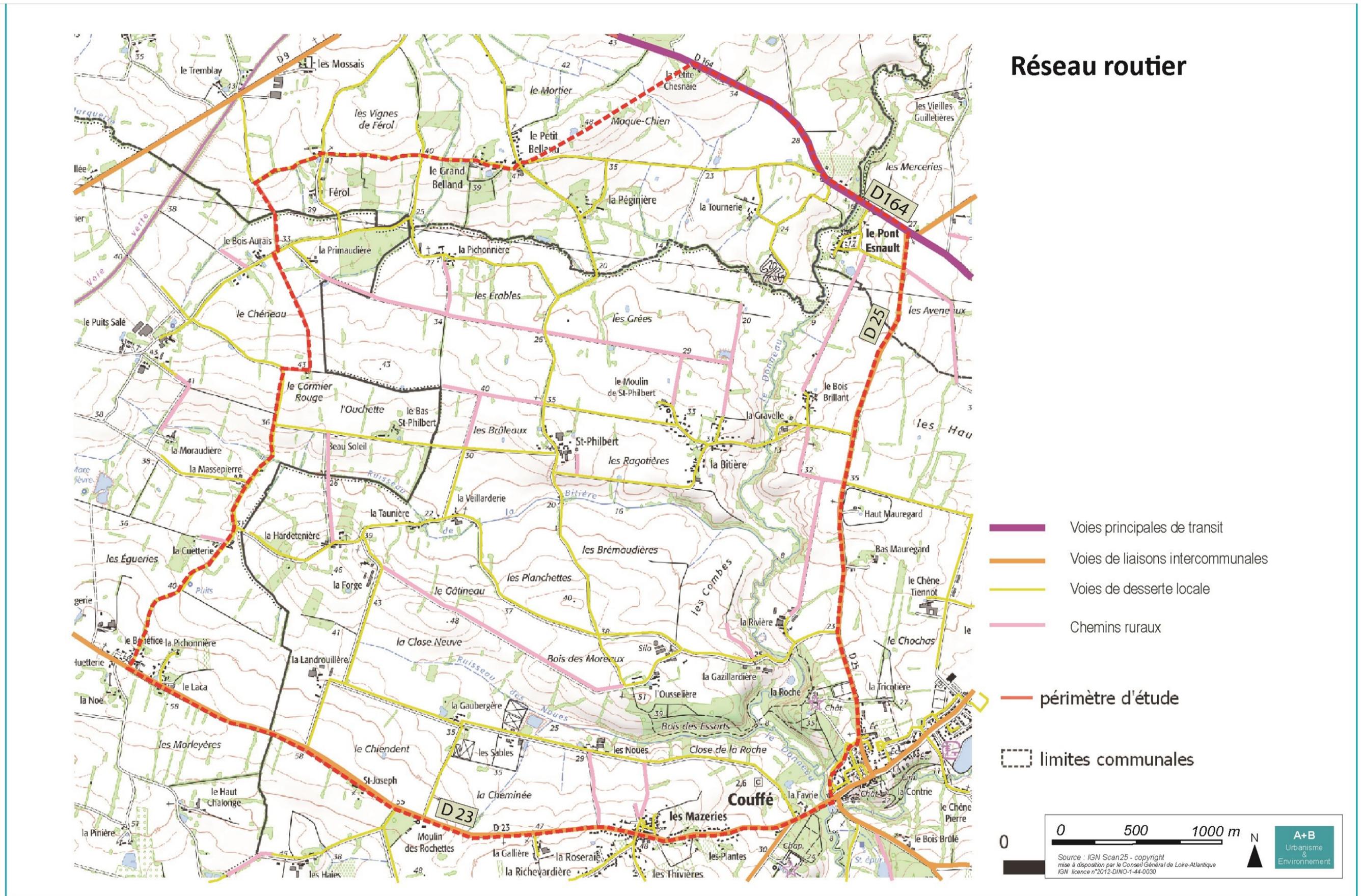
La RD 9 (Le Boulay—Ligné, hors secteur d'étude) offre également quelques ouvertures depuis sa limite Sud en direction du secteur d'étude, notamment sur le vallon de la Péginière.

La RD 25 quant à elle, longe la vallée du Donneau et borde le parc éolien des Hautes-Landes. Si les éoliennes marquent fortement le paysage, le clocher de l'église de Couffé apparaît également comme un point de repère marquant l'approche de la centralité du bourg de Couffé. Côté Ouest, quelques ouvertures (du fait de l'absence de haies bordant la voie) permettent de découvrir la vallée du Donneau.

Le secteur d'étude est traversé par un réseau assez dense de voies communales et de chemins agricoles permettant une desserte fine des parcelles et des champs. Les chemins, plutôt larges et rectilignes, sont le témoin d'un remembrement parcellaire assez récent.

Les sentiers et voies communales sont empruntées en partie par des sentiers de randonnée (circuits du patrimoine de pays, voir carte ci-après). Ils permettent de découvrir le territoire, en étant valorisés par les nombreux panoramas existants sur la campagne coufféenne.

La présence du réseau hydrographique et des vallées, parfois marquées (pour la vallée du Donneau dans son ensemble, pour les portions les plus proches du Donneau pour les ruisseaux des Noues, de la Bitière et de la Péginière), constitue un obstacle aux liaisons routières. Hormis le passage de La Favrie par le bourg de Couffé sur la RD 21, seules deux voies, communales, permettent de traverser le Donneau : par la Gazillardière et par La Gravelle. Deux voies permettent le passage du ruisseau de La Bitière et une seule voie communale permet le franchissement du ruisseau des Noues (entre La Landrouillère et La Forge).





#### 1.4. Occupation des sols : un secteur agricole avant tout

Le secteur d'étude abrite une activité agricole plutôt intensive qui s'oriente sur les grandes cultures (céréales essentiellement). Il en résulte un paysage ouvert de grands champs, que vient structurer un maillage bocager résiduel et dégradé voire fortement dégradé sur certains secteurs (*exemple ci-contre au Nord de L'Ousselière*).

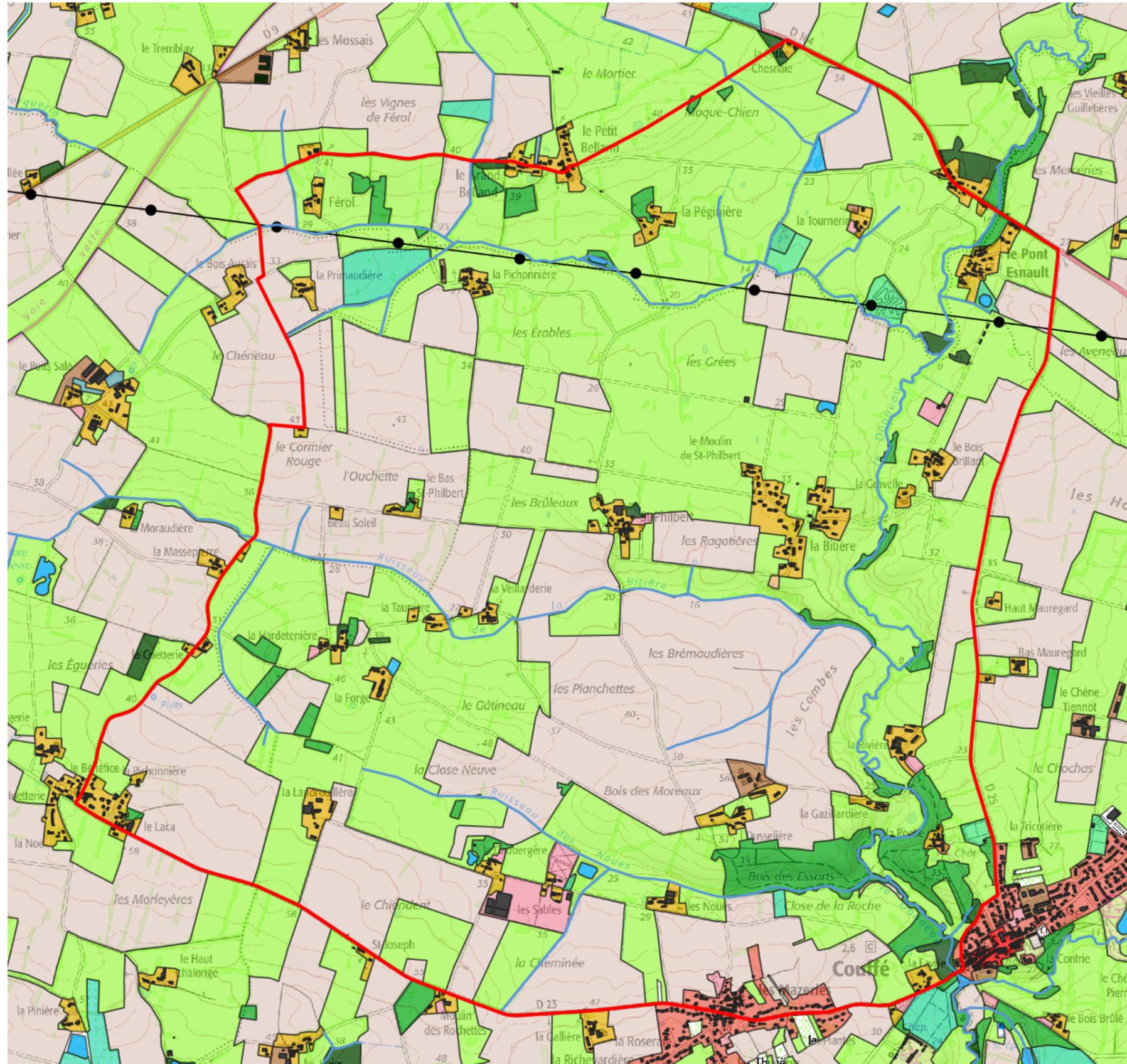
Un secteur de maraichage s'est aussi développé entre Les Sables et La Gaubergère.

Le bâti organisé de manière dispersée montre une plus forte concentration sur les coteaux des vallées, laissant sur les plateaux de vastes espaces dédiés à l'agriculture où seules quelques fermes sont visibles. Du fait des possibilités de construction admises par le document d'urbanisme (lié notamment à l'absence d'exploitations agricoles), deux secteurs ont connu un développement pavillonnaire important : La Bitière et surtout Les Mazeries (en limite de secteur d'étude). Le bâti rural traditionnel, souvent modeste, et ses teintes ne se distingue pas forcément dans le paysage. A l'inverse, les extensions pavillonnaires récentes, tout comme certaines constructions agricoles (hangars, serres, silos, ...), se démarquent plus fortement par leur volume, leur implantation et parfois leur couleur.

Des micro-boisements prennent place dans les fonds de vallées (notamment celle du Donneau ou encore au Nord-Ouest de la Pichonnière), sur les côtes (comme le bois des Essarts sur le coteau Nord de la vallée des Noues) ou en ligne de crête (comme par exemple au Moulin des Rochettes ou à la Hardetenière). Ces bois, relativement peu nombreux, limitent visuellement les vues à leurs abords proches.



La Bitière



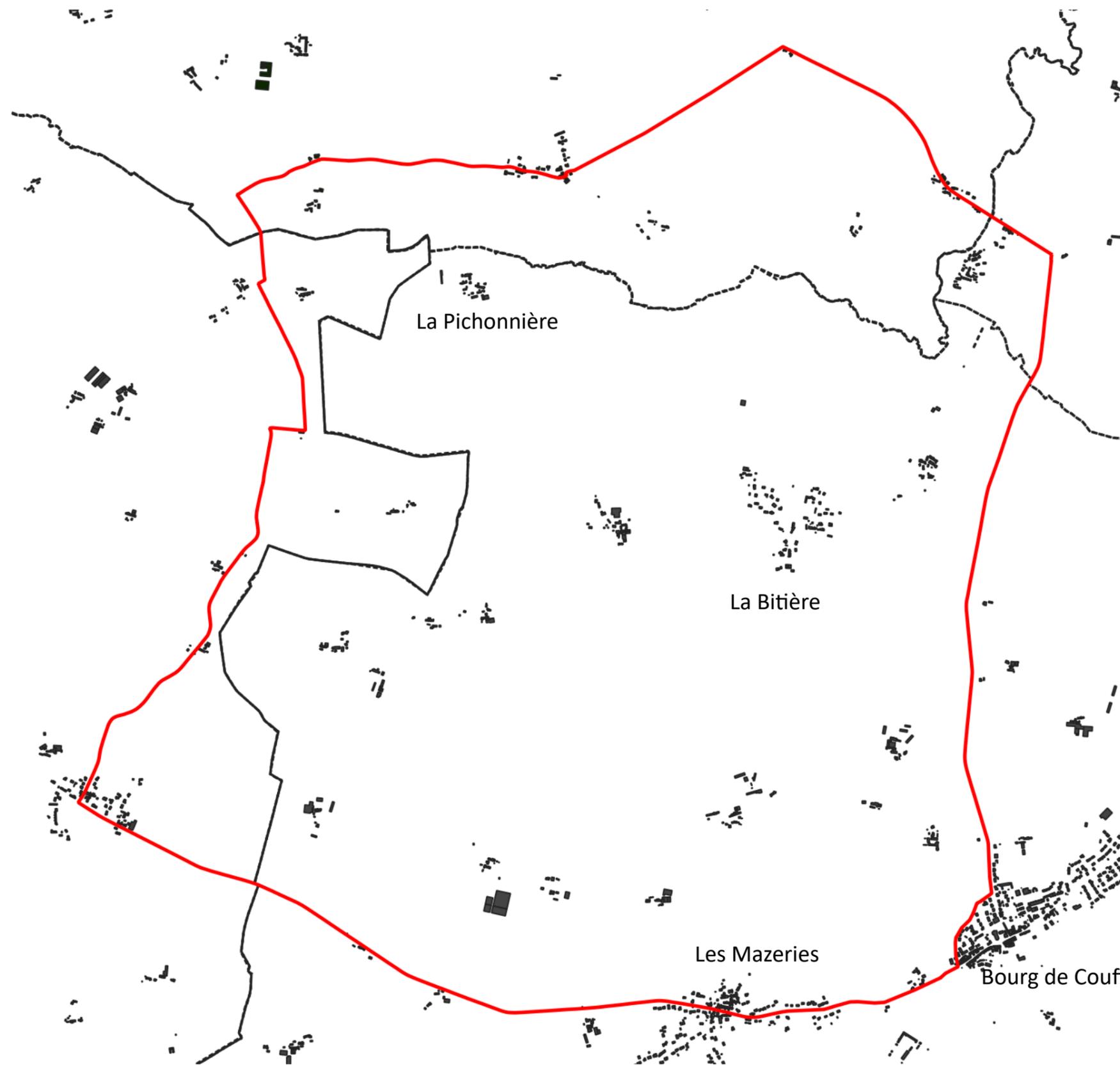
### Occupation des sols

Occupation des sols (MOS 2016)

- Bois et forêts
- Centre bourg, centre-ville
- Chantier, terrains en mutation
- Cultures annuelles et terres labourées
- Dépôts
- Equipements sportifs et de loisirs
- Friche ou jachère
- Habitat mixte (individuel et collectif)
- Habitat pavillonnaire
- Hameau rural
- Lande et broussailles
- Maraîchage, horticulture
- Parcs et jardins urbains
- Peuplements d'arbres en alignement
- Plans d'eau et étangs
- Prairies
- Terrains vacants et friches urbaines
- Zones d'activités
- ligne électrique THT
- pylône
- cours d'eau
- périmètre d'étude

0 500 1000 m





**Implantation du bâti**

— périmètre d'étude

- - - limites communales

0 500 1000 m



## 1.5. Des milieux naturels de qualité

Le secteur d'étude est concerné par des espaces naturels protégés au niveau de la vallée du Donneau et au niveau de la vallée des Noues :

- le Site d'importance communautaire (SIC) « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes », englobant les coteaux de la vallée du Donneau depuis le Sud-Est de La Bitière jusqu'à la vallée de la Loire, ainsi qu'une partie des coteaux de la vallée des Noues (dans sa partie à l'approche de la confluence avec Le Donneau).
- la ZNIEFF de type 1 « Vallée du Hâvre et zones voisines » englobant sensiblement le même périmètre que le SIC à l'exception de la partie située en amont, entre La Bitière et La Gazillardière, non incluse dans ce périmètre de ZNIEFF.
- la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Loire à l'amont de Nantes » englobant sensiblement le même périmètre que le SIC.

Ces éléments mettent en avant l'intérêt écologique des vallées du Donneau et dans une moindre mesure, celle des Noues, présentant les milieux les plus riches et les plus sensibles d'un point de vue faunistique et floristique. Ces vallées concentrent des milieux plus refermés, humides, bocagers voire boisés (bois de feuillus des Essarts implanté sur le coteau du vallon des Noues), offrant des habitats propices au développement d'espèces remarquables.

La vallée du Donneau, sur le secteur d'étude, est constituée d'un vaste ensemble de milieux tels que des boisements de feuillus, prairies pâturées avec un bocage dense composé de vieux arbres (chênes et frênes têtards). La rivière est composée d'une ripisylve d'aulnes et de frênes. D'un point de vue faunistique, les potentialités d'accueil au sein de la vallée sont fortes pour les amphibiens, reptiles et insectes.

De manière générale, les fonds de vallées et vallons représentent des milieux intéressants d'un point de vue faunistique et floristique. En termes faunistiques, ces sites peuvent être composés de prairies humides de fauche susceptibles d'abriter des espèces de papillons patrimoniales et protégés, comme le Damier de la Sucisse. Les ruisseaux qui s'écoulent au sein de ces vallées peuvent être favorables à la loutre d'Europe. Cependant, les potentialités de présence de cette espèce remarquable dépendent des caractéristiques intrinsèques du ruisseau (présence de nourriture, substrat, caractère courant, végétation attenante, ...) ainsi que de la connexion possible avec de véritable réservoir de biodiversité (comme la vallée de la Loire). Hormis Le Donneau et le ruisseau de La Péginère, tous les cours d'eau du secteur d'étude présentent un profil recalibré, avec des portions dénuées de toute ripisylve, atténuant très fortement l'intérêt écologique de ces cours d'eau. Une partie d'un cours d'eau affluent de La Bitière a même été busé de manière à faciliter l'exploitation agricole.

La vallée du Donneau et ses vallons affluents sont identifiés dans la trame verte et bleue de la commune (voir page ci-après).

Sur le reste du secteur, les haies, arbres isolés et les prairies constituent les habitats les plus intéressants (avec présence potentielle de coléoptères saproxylophages d'intérêt patrimonial comme le Grand Capricorne ou le Lucane Cerf-volant par exemple). Quelques pièces d'eau (artificielles) sont aussi recensées mais peu de mares.

En termes d'enjeux floristiques, les habitats de type agricole comprennent peu ou pas d'espèces remarquables.

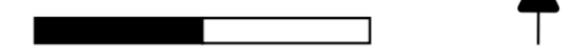


Milieus naturels

- zones humides (inventaire)
- cours d'eau (RUCE 2020)
- haie
- espaces boisés
- périmètre d'étude

limites communales

0 500 1000 m



# INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES & COURS D'EAU

MARS 2012



## TYPLOGIE DETAILLEE DES ZONES HUMIDES

### ZONES HUMIDES BOISEES

- Bois humide
- Peupleraie

### MEGAPHORBIAIES

- Mégaphorbiaie

### PRAIRIES HUMIDES

- Prairie humide
- Prairie mésohygrophile
- Prairie humide à jonc acutiflore
- Prairie paratourbeuse

### MARES ET BORDURES HUMIDES

- Mare et bordures humides

### ETANGS ET BORDURES HUMIDES

- Etang et bordures humides

### AUTRES ZONES HUMIDES

- Zone humide mise en culture
- Zone mésohygrophile mise en culture
- Zone humide remblayée

## TYPLOGIE DES COURS D'EAU

- Naturel
- Recalibré
- Busé
- Autre

## INFORMATION COMPLEMENTAIRE

- Limite communale

Sources : Terrain X. HARDY Bureau d'Etudes, BDTOPO® I.G.N.

Fond de carte : SCAN25® I.G.N. mis à disposition par le Conseil Général de Loire-Atlantique  
Cadastré (2009) Direction générale des impôts



## Le site Natura 2000 sur le secteur d'étude

Site d'importance communautaire (SIC) « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes »

### Les ZNIEFF sur le secteur d'étude



ZNIEFF de type 1 « Vallée du Hâvre et zones voisines »



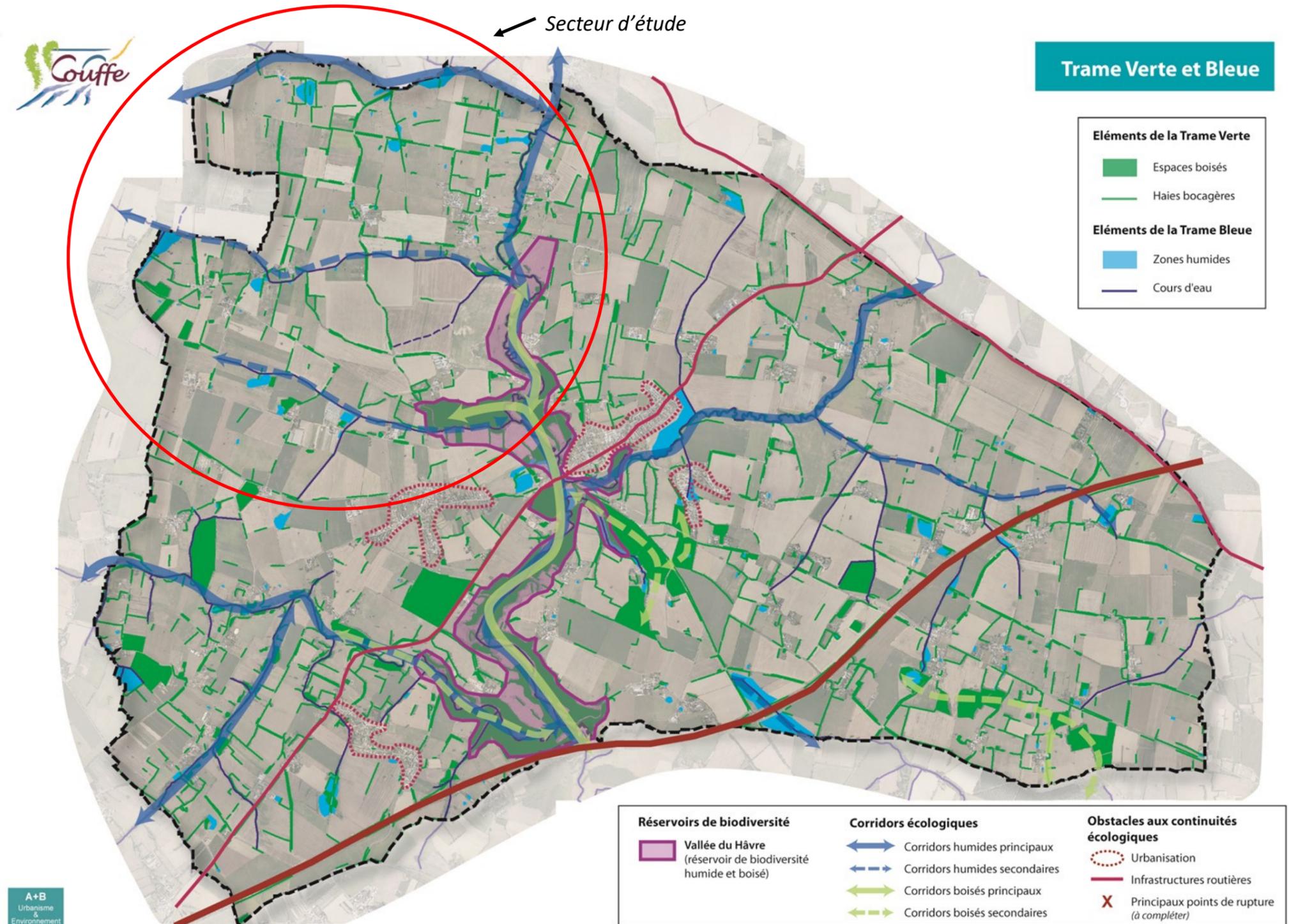
ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Loire à l'amont de Nantes »

## Un secteur participant aux continuités écologiques de la commune

Les vallées et vallons du secteur d'étude sont tous identifiés dans le réseau de continuités écologiques défini dans le cadre du PLU approuvé en décembre 2019.

La vallée du Donneau forme une continuité écologique majeure et joue à la fois le rôle de réservoir de biodiversité et de corridor écologique. Cette vallée intègre également la partie aval du vallon du ruisseau des Noues et le Bois des Essarts.

Les vallons affluents sont quant à eux identifiés comme corridor écologique. Le vallon de La Péginière forme un corridor humide principal et ceux de La Bitière et des Noues (dans la partie amont) des corridors humides secondaires (car situés en milieu davantage cultivé plus ouvert).



Source : A+B Urbanisme & Environnement , extrait du rapport de présentation du PLU, novembre 2015

## 1.6 De nombreux repères visuels

Du fait de leur taille imposante, plusieurs éléments se distinguent dans le paysage, notamment :

- les silos du site d'exploitation de L'Ousselière. Implantés en partie haute du coteau, dénudé, de la vallée de La Bitière, ces structures en métal sont particulièrement visibles sur une majeure partie du secteur d'étude,
- Les 5 éoliennes du parc des Hautes-Landes (hauteur maximale en bout de pale : 125 m),
- La ligne électrique THT et ses imposants pylônes, suivant la vallée de La Péginère (marquant *grosso-modo* la limite administrative de la commune de Couffé avec celle de Mouzeil)

D'autres éléments, plus éloignés, sont aussi perceptibles depuis les hauts de versant des coteaux et depuis les lignes de crêtes :

- Le château d'eau de La Poibelière (Mésanger)
- Les 4 éoliennes du parc éolien de Mésanger
- Les 4 éoliennes du parc de Pouillé-les-Coteaux
- Les 9 éoliennes du parc de Beauséjour/La Vallière (Pannecé)
- Les 6 éoliennes du parc des Touches
- Les 4 éoliennes du parc du Merisier (Les Touches/Ligné)

Le développement relativement récent des parcs éoliens (le premier sur le Pays d'Ancenis, celui de Pannecé, ayant été inauguré en 2007), avec des hauteurs en bout de pale pouvant aller jusqu'à 150 mètres et donc perceptibles sur de longues distances est un enjeu relativement fort sur tout le secteur, d'autant plus que le nombre de parcs s'est multiplié depuis 2007 et que de nouveaux projets sont en cours d'instruction (*voir page suivante*).

Les schéma d'implantation de ces parcs étant relativement disparates, la perception de ces éléments génère une impression d'implantation anarchique, sans cohérence. Cette multiplication des éoliennes pose la question spécifique de la saturation visuelle. La saturation visuelle peut être atteinte lorsque la présence de l'éolien s'impose dans tous les champs de vision. Un paysage très ouvert, où les vues panoramiques sont courantes en l'absence d'obstacles (haies, bois, ...) est plus sensible à la saturation visuelle qu'un paysage plus fermé. Sur le secteur d'étude, seuls les champs de vision orientés vers le Sud sont dégagés de toute perception de champ éolien. La présence d'une ligne de crête à hauteur des Mazeries et du verrou boisé du bois des Essarts vient toutefois réduire la profondeur du champ de vision, le regard est ainsi davantage porté vers le Nord que vers le Sud.

Enfin, deux éléments de valeur patrimoniale sont également perceptibles, de manière partielle et plus discrète :

- le clocher de l'église de Couffé
- les tours du château de La Roche, émergentes du bois du parc, au Nord du bourg de Couffé.

La RD 25, située dans l'axe du clocher, offre une perspective plus franche au fur et à mesure de l'approche du bourg de Couffé. Ces deux bâtiments sont pas inscrits ou classés monuments historiques.

Le château de La Ville Jégu, inscrit Monument Historique en 1984, n'est uniquement visible depuis la RD 23 entre les Mazeries et l'entrée du bourg de Couffé.

## Une forte perception des silos de l'Ousselière



*Perception des silos depuis le secteur de La Landrouillère*

*Perception des silos depuis la RD 23  
(au Sud de La Landrouillère)*



*Perception des silos depuis le secteur de St Philbert*

*Perception des silos depuis le secteur  
de La Tournerie (sur Mouzeil)*

*Perception des silos depuis la RD 164  
(La Petite Chesnaie)*



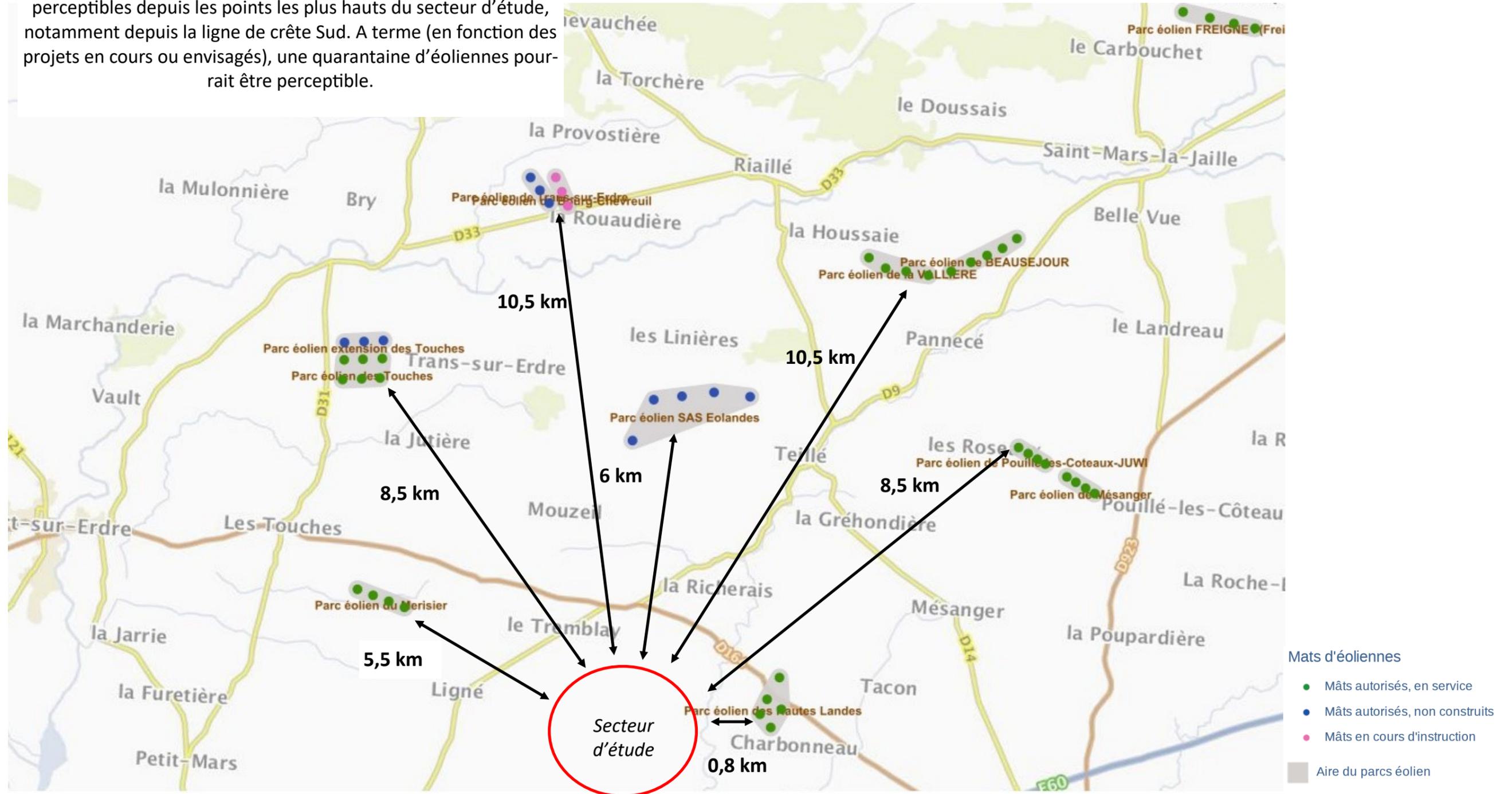
*Perception des silos depuis le chemin  
allant de L'Ousselière à La Forge*



*Perception des silos depuis le chemin  
au Nord de La Rivière*

### Les parcs éoliens existants où en projet sur le secteur du Pays d'Ancenis perceptibles depuis le secteur d'étude

Actuellement, outre les 5 éoliennes du parc des Hautes Landes, fortement visible depuis le secteur d'étude, 27 éoliennes sont perceptibles depuis les points les plus hauts du secteur d'étude, notamment depuis la ligne de crête Sud. A terme (en fonction des projets en cours ou envisagés), une quarantaine d'éoliennes pourrait être perceptible.



SIGLOIRE Sources : S3IC, DDT(M), DREAL Pays de la Loire, IGN.

1/1000000 Fond c



*Perception du parc des Hautes Landes depuis le secteur de La Hardetenière*



**Le développement des éoliennes en ligne d'horizon Nord**

*Perception du parc des Hautes Landes depuis la RD 23  
En arrière-plan le parc de Mésanger et de Pouillé-les-Coteaux  
ainsi que le château d'eau de La Poibelière*



*Perception du parc du Merisier et des Touches depuis le secteur de La Hardetenière*



*Perception du parc de Pannecé depuis le chemin du secteur de St-Philbert*



*Perception du parc de Mésanger et du château d'eau de La Poibelière depuis le chemin du secteur de St Philbert*

*Perception du parc des Hautes-Landes depuis la RD 164 (secteur de La Petite Chesnaie)*



*Perception du parc du Merisier depuis le chemin de l'Ousselière à La Forge*



*Perception du parc des Hautes-Landes depuis le chemin au Nord de La Bitière  
Au premier-plan, vallée du Donneau. Au second-plan, le hameau du Bois Brillant et arrière-plan le parc éolien*

Repères d'intérêt patrimonial

Vallée du Donneau      Tour du château de La Roche      Clocher de Couffé

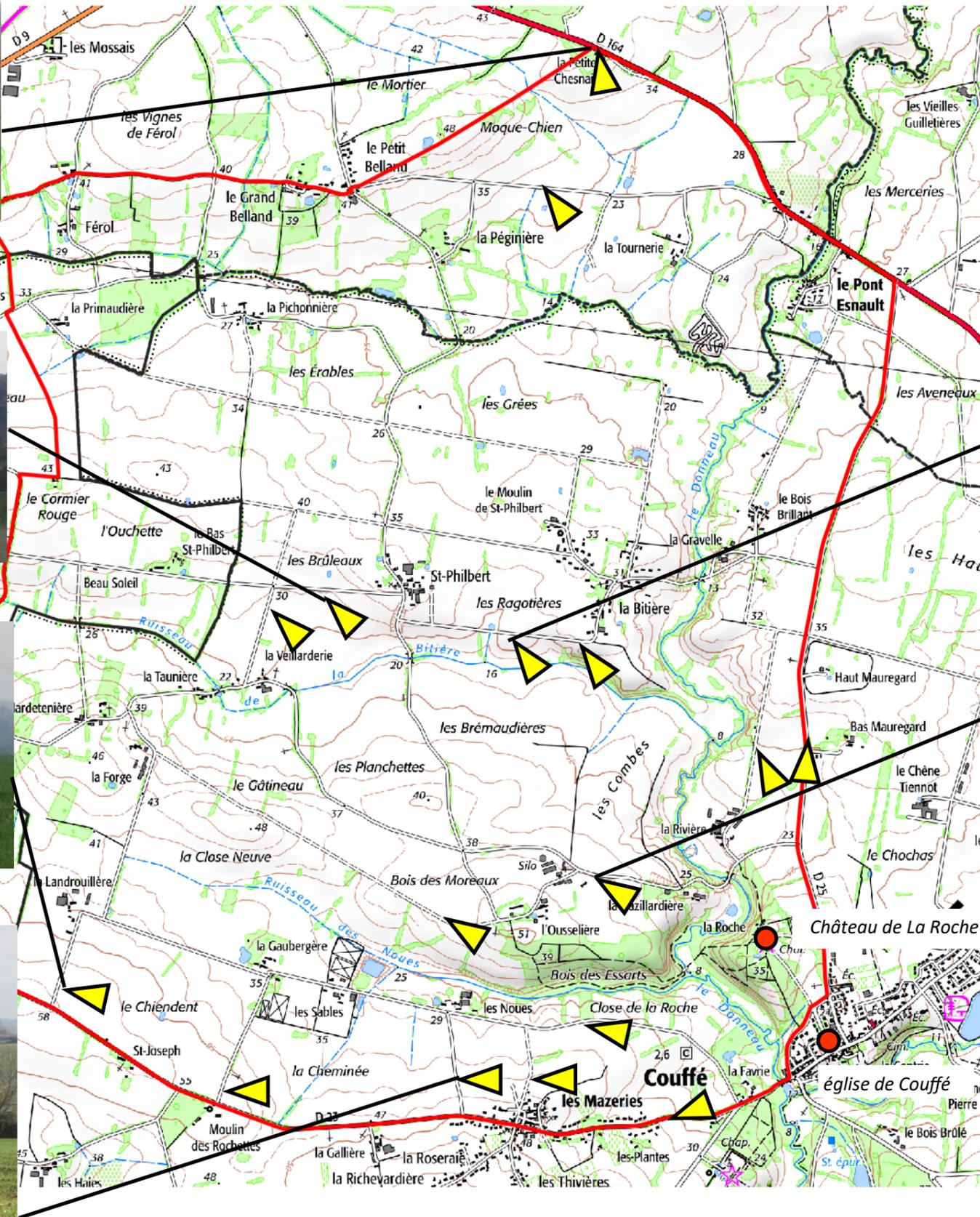
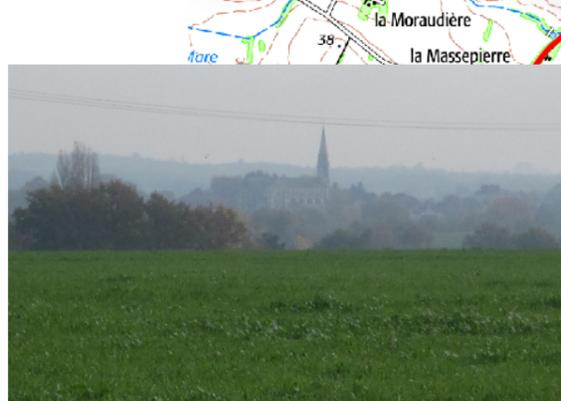
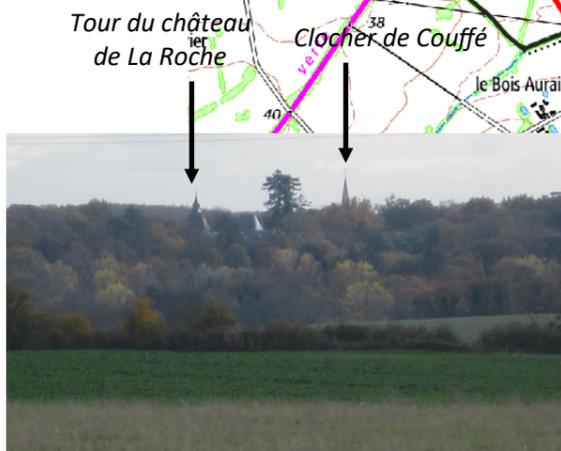
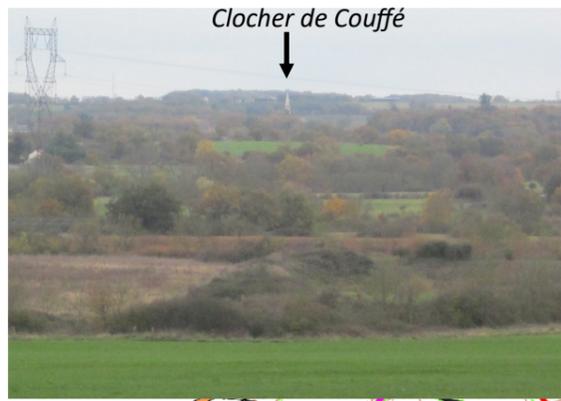


principaux points de vue sur le clocher de Couffé

périmètre d'étude

limites communales

0      500      1000 m



## 2 - Mise en évidence des sites présentant une sensibilité particulière

### 2.1. La qualité paysagère de la vallée du Donneau

Dans un paysage rural globalement ouvert, la 'coulée verte' et encaissée de la vallée du Donneau représente un site de grande qualité. Le maintien d'un couvert végétal relativement important favorise la préservation d'une ambiance intimiste. Son aspect naturel préservé contraste nettement avec les secteurs dénudés des coteaux de l'Ousselière.

Les autres ruisseaux qui se forment à l'Ouest du territoire communal sont en amont moins marquées dans le relief que la vallée du Donneau. La végétation y est beaucoup moins dense, à l'exception toutefois de la partie aval du vallon des Noues. Ce secteur présente également un intérêt paysager important au regard de la présence du Bois des Essarts, du maintien de quelques haies bocagères et des ondulations du relief. Le paysage des autres vallons reste significatif et présente un intérêt paysager secondaire.



*Le vallon du ruisseau des Noues présente un profil plus bocager et boisé dans sa partie aval. Le Bois des Essarts (en arrière-plan) forme un des rares boisements du secteur d'étude. Avec les ondulations du relief, le secteur présente un fort intérêt paysager.*



*Le ruisseau de La Bitière (au Sud de Saint-Philbert)*



*La vallée du Donneau perçue depuis le chemin au Nord de La Rivière*

## 2.2. L'enjeu paysager du maintien des arbres et du réseau de haies

Sur le plateau agricole, bien que le réseau de haies ne présente plus que des vestiges d'un bocage ancien, quelques sujets arborés épargnés subsistent, en témoignage d'une activité agricole d'un temps révolu. Les haies portent des enjeux environnementaux importants.



Outre l'intérêt écologique, l'intérêt pour la ressource en eau, la protection des sols ou encore pour le climat et pour son rôle de brise-vent, les haies structurent fortement le paysage et sont une composante essentielle de l'activité agricole traditionnelle. Le maintien de ces haies ou arbres isolés présente un intérêt tout particulier aux abords des

hameaux et lieux-dits en facilitant l'intégration paysagère des constructions. Il présente également un intérêt fort le long des sentiers de promenade. Les haies d'intérêt paysager, écologique et/ou hydraulique sont préservées au PLU en vigueur.



*Chemin rural bordé de haies bocagères  
(secteur du Moulin de Saint-Philbert)*



*Secteur de L'Ousselière (partie Sud-Ouest)*



*Chêne (La Landrouillère)*



*Chêne (Les Noues)*



*Secteur de La Pichonnière*



### 2.3. La qualité paysagère du patrimoine rural traditionnel

Si le patrimoine remarquable est concentré sur le bourg de Couffé et ses abords, le secteur d'étude dispose aussi d'un patrimoine rural et d'un petit patrimoine relativement riche et varié qui constituent bien souvent le dernier témoignage d'une société à prédominance rurale (puits, croix, calvaires, moulins, ...). Les éléments patrimoniaux relevés en page suivante, dont l'essentiel est protégé au PLU en vigueur, sont des marqueurs historiques du paysage et font partie du cadre de vie quotidien des habitants. Associés à la végétation bocagère, ils participent pleinement à la qualité paysagère du secteur.

Aucun bâtiment n'est inscrit ou classé Monument Historique au sein du secteur d'étude. Le bâtiment le plus proche est le château de La Ville-Jégu (inscrit MH par arrêté le 21/12/1984) localisé au Sud du bourg de Couffé. Le château n'est visible que depuis l'extrême Sud-Est du secteur d'étude.



*Moulin des Rochettes*



*Moulin de St Philbert*



*Croix (La Hardetenière)*



*La Gaubergère*



*La Pichonnière*



## 2.4. Les points de perturbation paysagère

Le secteur d'étude se caractérise par une dominante de grands champs cultivés et une trame bocagère relativement lâche et déstructurée (souvent à strate unique). Cet ensemble forme un paysage offrant une perception visuelle plus ou moins lointaine selon le relief. Dans ce contexte, les secteurs bâtis, et notamment ceux ayant connus un développement pavillonnaire récent (façades claires des constructions, implantation en point haut sans végétation d'accompagnement, ...) ou certains bâtiments d'exploitation (hangars en tôle, silos, serres, ...) apparaissent parfois brutalement dans le paysage.



*Parc éolien des Hautes-Landes et silos de l'Ousselière*



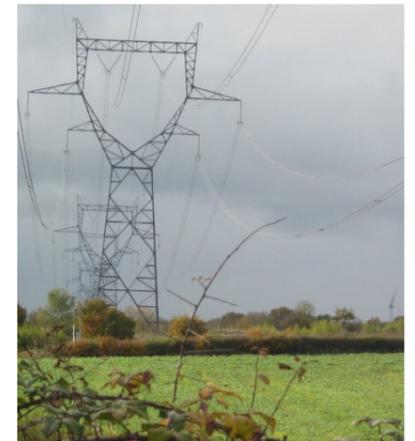
*Exploitation maraîchère (Les Sables)*



*Exploitation agricole au Nord du Bois Brillant, en bordure de la vallée du Donneau*



*Perception d'un hangar en tôle aux façades claires, entre les silos de l'Ousselière, la tour du château de La Roche et le clocher de Couffé  
Au premier-plan : le ruisseau de la Bitière (perception depuis le secteur du Bas Saint-Philbert)*



*Ligne THT en limite Nord*



*Dépôts au Sud de la Bitière (en arrière plan château de La Roche et clocher de l'église de Couffé)*



*Perception des franges Sud du hameau de La Bitière*

## 2.5. Les secteurs dégradés

Outre ses effets importants sur la biodiversité et sur la gestion des eaux de ruissellement, l'absence totale de haies ou d'arbres sur certaines parties du territoire tend à banaliser les points de vue et affaiblir la qualité des paysages perçus sur Couffé.

En cas d'implantation de bâtiments ou autres constructions, ces secteurs apparaissent particulièrement sensibles du fait de l'absence d'éléments favorisant leur intégration visuelle et donc fortement exposés aux regards.

Quelques nouvelles plantations de haies sont en cours dans certains secteurs, notamment au Sud de la Pichonnière ou le long de la voie communale située entre La Gaubergère et La Landrouillère, afin de les restaurer.



*Secteur cultivé au Nord de l'Ousselière*



*Secteur ouvert au Sud-Ouest de La Pichonnière*



*Coteau Sud totalement dénudé du vallon de la Bitière  
(perception depuis le chemin au Nord de La Rivière)  
Au premier-plan la vallée du Donneau*



## 3 - Synthèse des enjeux

### La préservation de la qualité et de la singularité des paysages coufféens

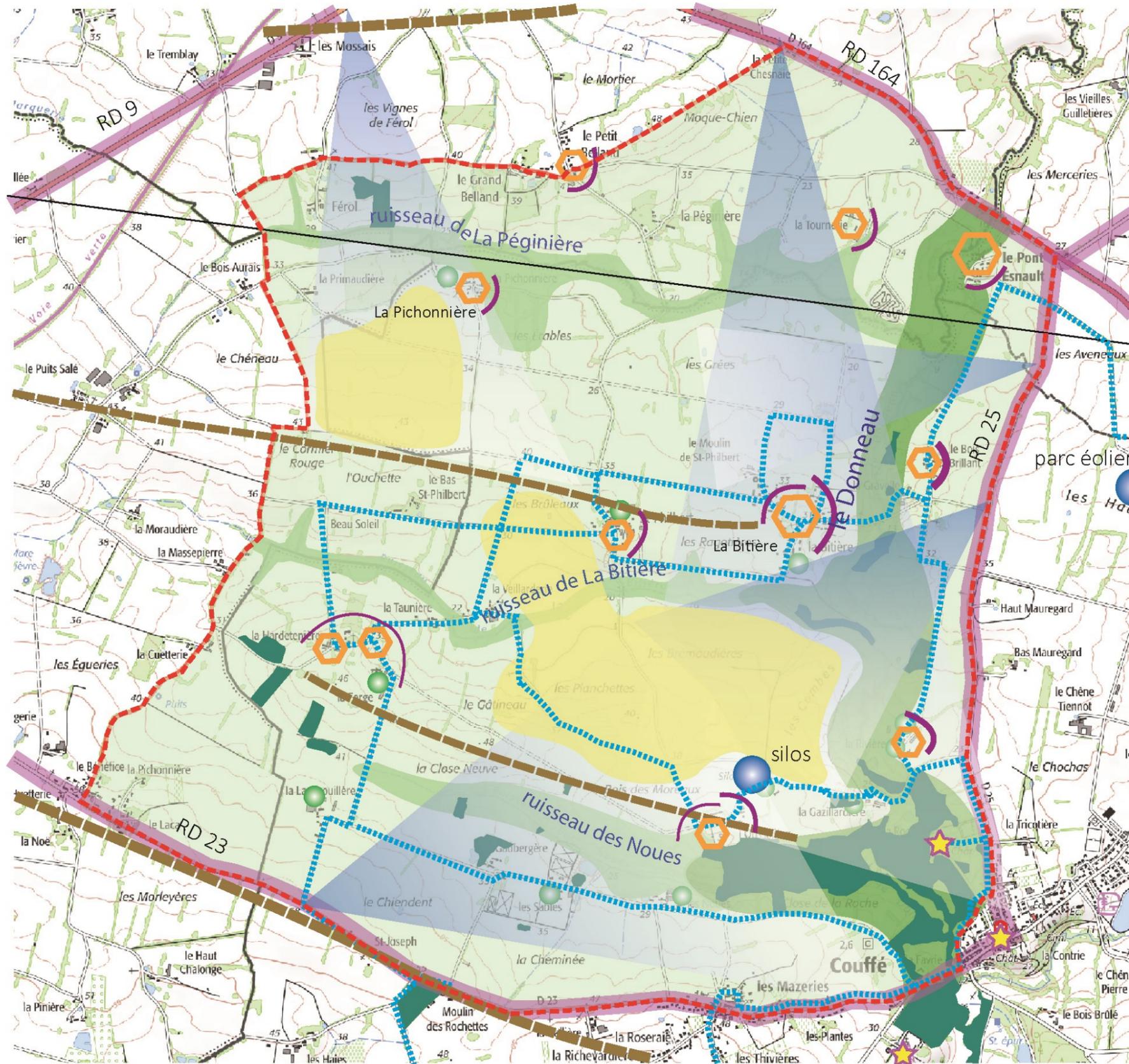
Le paysage du secteur d'étude se caractérise par un bocage semi-ouvert à ouvert fortement dégradé, traversé par de nombreuses voies ou chemins reliant un habitat diffus, ménageant de nombreuses vues longues. La qualité de la perception du territoire depuis les voies principales (RD 164 et RD 23), en tant qu'axe de passage et de découverte de Couffé, constitue un enjeu particulièrement sensible.

La forte perception des silos de l'Ousselière (localisé au sein du site) et du parc éolien des Hautes Landes (localisé à l'extérieur du site mais à forte proximité) constitue un second enjeu majeur. L'importance de leur construction conjuguée à leur emplacement sur des points hauts et des secteurs assez dégradés influent fortement sur le cadre de vie paysager des habitants et des visiteurs de passage.

De plus, la multiplication des parcs éoliens sur le plateau d'Ancenis tend à favoriser l'émergence d'un paysage banalisé où les éoliennes, de forme et de couleurs toutes identiques, deviennent un motif redondant, jalonnant les perceptions visuelles. Certains secteurs particulièrement dégradés (absence d'écrans visuels de type haies ou boisements), notamment sur des points hauts, offrent des vues larges et panoramiques sur le plateau d'Ancenis (vers le Nord), posant ainsi clairement la question de la saturation visuelle.

La carte de synthèse page suivante rappelle les différents sites présentant un intérêt paysager notable et identifie quelques secteurs particulièrement exposés et sensibles, où la question des possibilités d'implantation de bâtiments ou de constructions de grande ampleur mérite d'être réinterrogée.





### Synthèse des enjeux

#### Maintien et mise en valeur de la qualité des paysages

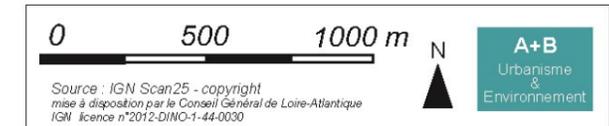
- Espace à fort intérêt paysager
- Espace d'intérêt paysager
- Espace semi-bocager plus ou moins ouvert
- Principaux espaces boisés
- Exploitations agricoles (entretien du paysage semi-bocager)

#### Perceptions visuelles et secteurs de sensibilité

- Ligne de crête favorisant des dégagements visuels lointains
- Axes de découverte du territoire de Couffé
- Ouvertures visuelles permettant la découverte du territoire
- Chemins de promenade et de randonnée
- Repères visuels (ponctuel/minéaire) particulièrement marquants
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran visuel
- Secteur fortement exposé du fait de la topographie et de l'absence de végétation
- Perception visuelle de divers parcs éoliens depuis les principaux espaces habités : enjeu de cadre de vie et risque de saturation visuelle

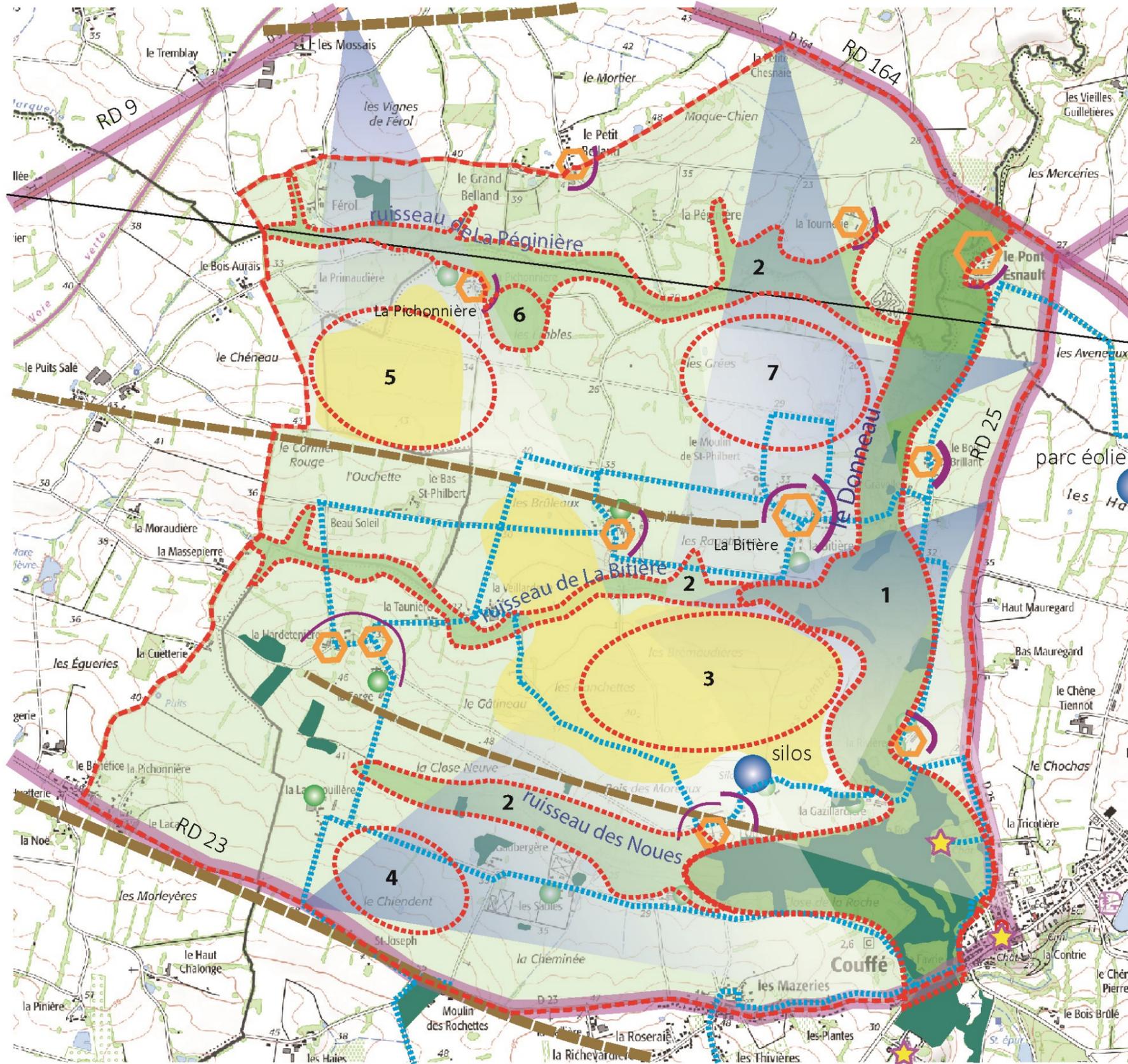
périmètre d'étude

limites communales



## Secteurs présentant une sensibilité particulière

Numéros de secteur / localisation	Niveau d'enjeu paysager	Observations
<b>1</b> : Vallées du Donneau et partie aval du vallon des Noues	<b>Enjeu très fort</b>	Zone naturelle d'intérêt écologique et paysager Vallée encaissée à dominante boisée, bordant la RD 25 et formant l'écrin paysager du château de La Roche et du bourg de Couffé
<b>2</b> : Vallon de la Bitière, vallon de la Péginière et vallon des Noues (hors partie aval)	<b>Enjeu fort</b>	Vallon avec ripisylve plus ou moins dense, Portions de ruisseaux parfois recalibrés
<b>3</b> : secteur localisé entre L'Ousselière et le ruisseau de la Bitière	<b>Enjeu fort</b>	Forte exposition visuelle du site (absence de végétation) Perception du site depuis la RD 25 et la RD 164 (axe de découverte du territoire) Secteur emprunté par les randonneurs (chemin de randonnée) Perception d'éléments de patrimoine remarquable (église, château) depuis la lisière Nord du secteur Proximité de secteurs habités (La Bitière, Saint-Philbert, L'Ousselière) : covisibilités importantes
<b>4</b> : secteur du coteau Sud du vallon des Noues, le long de la RD 23, notamment au niveau de la Landrouillère (ouverture visuelle depuis la RD 23)	<b>Enjeu fort</b>	Exposition visuelle du site depuis la RD 23 (axe de découverte du territoire) Secteur emprunté par les randonneurs (sur les voies communales à faible trafic) Perception du clocher de l'église Saint Pierre et du bois des Essarts Proximité de secteurs habités (Les Mazeries) : Covisibilités importantes
<b>5</b> : secteur au Sud-Ouest de la Pichonnière	<b>Enjeu modéré</b>	Forte exposition visuelle du site (nouvelles plantations en cours) Perception du site depuis la RD 9 et depuis la RD 25 (axes de découverte du territoire) Proximité de secteurs habités (La Pichonnière, La Primaudière) : covisibilités importantes
<b>6</b> : secteur au Sud-Est de la Pichonnière	<b>Enjeu fort</b>	Secteur de densité bocagère intégrant des zones humides : intérêt paysager et écologique, en lien avec le vallon de la Péginière situé au contact
<b>7</b> : secteur localisé entre la Bitière et la vallon de la Péginière	<b>Enjeu modéré</b>	Perception du site depuis la RD 164 et RD 25 (axes de découverte du territoire) Secteur emprunté par les randonneurs (chemin de randonnée)



### Synthèse des enjeux

#### Maintien et mise en valeur de la qualité des paysages

- Espace à fort intérêt paysager
- Espace d'intérêt paysager
- Espace semi-bocager plus ou moins ouvert
- Principaux espaces boisés
- Exploitations agricoles (entretien du paysage semi-bocager)

#### Perceptions visuelles et secteurs de sensibilité

- Ligne de crête favorisant des dégagements visuels lointains
- Axes de découverte du territoire de Couffé
- Ouvertures visuelles permettant la découverte du territoire
- Chemins de promenade et de randonnée
- Repères visuels (ponctuel/linéaire) particulièrement marquants
- Verrou boisé jouant le rôle d'écran visuel
- Secteur fortement exposé du fait de la topographie et de l'absence de végétation
- Perception visuelle de divers parcs éoliens depuis les principaux espaces habités : enjeu de cadre de vie et risque de saturation visuelle

périmètre d'étude

limites communales

